



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des psychologues hospitaliers dans le cadre du Ségur de la santé

Question écrite n° 39549

Texte de la question

M. Yves Hemedinger attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la revalorisation des grilles indiciaires des psychologues hospitaliers dans le cadre des accords du Ségur de la santé. En effet, si ces derniers ont bénéficié de la prime mensuelle de 183 euros net au même titre que de nombreux professionnels de la santé en lien direct avec les patients, ils ont été exclus de la revalorisation de leurs grilles indiciaires dont ont bénéficié de nombreuses professions au sein de l'hôpital public. Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'elle crée une inégalité de traitement entre agents au sein d'un même établissement. En effet, les psychologues hospitaliers ont, eux aussi, été en contact direct avec les patients et ont également subi la crise sanitaire. On l'a vu, cette crise n'a pas que des conséquences physiques. On parle de plus en plus des conséquences psychologiques du covid-19, que ce soit de la maladie en tant que telle et des conséquences des nombreux confinements et mesures sanitaires mises en place comme le port du masque ou encore la distanciation physique. Les consultations de psychologues sont en nette augmentation et les psychologues hospitaliers sont au front depuis de nombreux mois. Les psychologues hospitaliers ont de nombreuses fois sollicité les pouvoirs publics pour demander la revalorisation de leurs grilles indiciaires hospitalières, grilles qui n'ont pas évolué depuis 1991, soit près de 30 ans ! Ils demandent, et c'est tout à fait normal, qu'elles soient en adéquation avec leur niveau de qualification, qui oscille entre bac + 5 et bac + 8, mais également avec leurs responsabilités. Il souhaite donc savoir quand le Gouvernement envisage de revaloriser les grilles indiciaires des psychologues hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Yves Hemedinger](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39549

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4836

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)